

Conditions d'admission aux études doctorales

Cadre général

DÉLAIS

- L'inscription est possible tout au long de l'année Conditions d'admission
- Les candidats doivent justifier d'un master avec la mention bien (+ de 14/20) ou équivalent.

Procédure de préadmission

- Le candidat présente un projet de thèse, comportant un sujet (provisoire), une bibliographie, un argumentaire. Le candidat veillera à démontrer en quelques phrases du caractère original de sa recherche et son intérêt pour le domaine.
- Le projet est analysé. Le candidat sera admis au programme doctoral quand un enseignant-chercheur qualifié aura accepté d'en assumer la direction. Le candidat est notifié par mail de la décision sous 2 mois.

Durée du programme

- Le programme dure trois années (D1, D2, D3)
 L'étudiant travaille à son rythme, chaque année peut être étalée sur 24 mois (maximum)
- Le passage de D1 à D2, puis de D2 à D3 est conditionné par la réussite à un examen oral, dont l'objet est l'avancée des travaux.

Formalité administrative

Le doctorant s'inscrit en D1. Une fois l'examen obtenu en fin de D1, il s'inscrit en D2. Puis, en D3. Chaque année d'étude coute 2800 euros (y compris, en cas d'étalement des études)